

Document d'informations clés («KID»)

Objet

Ce document fournit à l'investisseur des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La loi oblige à fournir ces informations pour aider l'investisseur à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et pertes potentiels liés à ce produit et à le comparer avec d'autres produits.

Certificat Twin-Win en EUR sur Generali and Intesa Sanpaolo

Numéro de valeur: 43027888 | ISIN: CH0430278884

Concepteur du produit : **Leonteq Securities AG, Guernsey Branch** | www.leonteq.com | appeler le +41 58 800 10 00 pour toute information complémentaire

Producteur du KID: **Leonteq Securities AG** | Autorité compétente: l'Autorité compétente | Date d'élaboration du KID: 24.05.2019

L'investisseur est sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit a qualité de droits-valeurs en vertu de la loi suisse.

Objectifs

L'objectif du produit est de fournir à l'investisseur un droit précis, conformément à des conditions prédéfinies. Le produit a une échéance et sera remboursé à la date de remboursement. Les conditions dans lesquelles le produit peut faire l'objet d'un remboursement sont les suivantes : Les conditions dans lesquelles le produit peut faire l'objet d'un rachat anticipé sont les suivantes :

- Si un événement de barrière n'a pas eu lieu et
 - (1) Si le Niveau de constatation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est égal ou inférieur au Niveau de constatation initial respectif, l'investisseur recevra un règlement en numéraire libellé dans la devise de règlement d'un montant égal au prix d'émission multiplié par la différence entre (a) 2 et (b) le Cours le plus bas. Le règlement en numéraire est donc calculé comme suit : $\text{Prix d'émission} \times (200\% - \text{La plus mauvaise performance})$
 - (2) Si le Niveau de constatation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est supérieur au Niveau de constatation initial respectif, l'investisseur recevra un règlement en numéraire libellé dans la devise de règlement d'une valeur égale au prix d'émission, multipliée par le Cours le plus bas.
- Si un événement de barrière a eu lieu, l'investisseur recevra un règlement en numéraire libellé dans la devise de règlement d'une valeur égale au prix d'émission, multipliée par le Cours le plus bas.

Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque le Niveau de constatation final d'un ou de plusieurs Sous-jacents est au niveau de ou au dessous de leur Barrière respective .

L'investisseur encourt une perte si le montant du règlement en numéraire reçu à la date de remboursement est inférieur au prix d'achat du produit. À l'inverse de ce que lui offrirait un investissement direct dans les sous-jacents, l'investisseur ne percevra aucun dividende et ne jouira d'aucun droit au titre de son investissement indirect dans les sous-jacents (p. ex. droits de vote). L'investisseur tirera profit de toute hausse ou baisse du cours des sous-jacents, sauf en l'absence d'événement de barrière.

Devise du produit (Devise de règlement)	Euros ("EUR")	Investissement minimum / Négoce minimum	1 Certificat(s)
Date d'émission	03.09.2018	Date de constatation initial	29.08.2018
Dernier jour de négociation/heure	26.02.2021 / Clôture du marché des changes	Date de première négociation en bourse	03.09.2018
Date de remboursement	05.03.2021	Date de constatation finale	26.02.2021
Prix d'émission	EUR 1'000.00	Niveau de constatation initial	Cours de clôture officiel du sous-jacent respectif à la date de constatation initiale à la bourse de référence.
niveau de constatation final	cours de clôture officiel du sous-jacent à la date de constatation finale sur la bourse de cotation.	Type de règlement	Règlement en nominal
Cotation en bourse	EuroTLX	Cours le plus bas (la plus mauvaise performance)	Pour chaque sous-jacent, la performance est calculée en divisant le niveau de constatation final par son niveau de constatation initial. Le cours le plus bas correspond à la plus faible des valeurs calculées.
Risque de change	Quand la mesure où la valeur des sous-jacents est calculée dans une devise différente de celle du produit, la conversion dans la devise du produit s'effectuera au taux de change applicable.		

Sous-jacent	Type	Bourse de référence	ISIN	Niveau de constatation initial (100%)*	Barrière (60.00%)*
ASSICURAZIONI GENERALI	Action	Milan Stock Exchange	IT0000062072	EUR 14.720	EUR 8.832
INTESA SANPAOLO	Action	Milan Stock Exchange	IT0000072618	EUR 2.208	EUR 1.325

*les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de constatation initial

L'émetteur peut résilier le produit avec effet immédiat si un événement exceptionnel se produit. Exemples d'événements extraordinaires : perte d'un sous-jacent, événements fiscaux et incapacité de l'émetteur à réaliser les transactions de couverture nécessaire. Dans ce cas, le montant du remboursement peut être sensiblement inférieur au prix d'achat. Il existe un risque de perte totale du capital investi.

Investisseur particulier prévu

- Le produit est destiné aux investisseurs non professionnels qui entendent constituer un patrimoine privé et dont l'horizon d'investissement à court terme.
- L'investisseur peut supporter une perte égale à la totalité de son investissement et accorde de l'intérêt aux produits assortis d'une garantie du capital.
- CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE: Investisseurs présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes : des connaissances des instruments financiers en question ; ou expérience modérée des marchés financiers

5. Combien de temps l'investisseur doit-il conserver le produit ? Peut-il récupérer son capital, en tout ou en partie, de manière anticipée ?**Période de détention recommandée: 05.03.2021 (jusqu'à la Date de remboursement)**

L'objectif du produit est de fournir à l'investisseur le profil de remboursement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. La capacité à bénéficier d'un profil de remboursement favorable ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

L'investisseur qui souhaite récupérer son investissement de manière anticipée n'a pas d'autre choix que de vendre le produit sur sa bourse de cotation ou de gré à gré.

Dans des conditions de marché inhabituelles, ou en cas de dysfonctionnements techniques ou d'interruptions, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement difficile, voire impossible.

6. Quelle démarche l'investisseur doit-il suivre pour soumettre une réclamation ?

Toute réclamation visant le conseiller ou le vendeur du produit en ligne peut être soumise directement auprès de celui-ci.

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de l'émetteur du produit peut être soumise auprès à l'adresse suivante: Leonteq Securities AG, Europaallee 39, 8004 Zurich, Suisse, kid@leonteq.com, www.leonteq.com.

7. Informations complémentaires

Les documents complémentaires en lien avec le produit et, notamment, les conditions définitives et le prospectus de base (y compris les annexes), sont publiés sur le site de l'émetteur (www.leonteq.com). Nous recommandons à l'investisseur de lire ces documents pour des informations plus détaillées sur la structure du produit et sur les risques d'investissement y afférents.

En outre, Leonteq a créé le KID en se basant sur des hypothèses, et fait preuve d'une certaine latitude en ce qui concerne le calcul des chiffres clés et les scénarios de performances. Leonteq réévaluera et adaptera ses hypothèses au besoin, lorsque cela lui semblera nécessaire.